

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 visant à contrer le blocage géographique injustifié et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur, et modifiant les règlements (CE) n° 2006/2004 et (UE) 2017/2394 et la directive 2009/22/CE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 60 I du 2 mars 2018)

Page 14, dans la formule finale:

au lieu de:

«Par le Parlement européen

La présidente

L. PAVLOVA

Par le Conseil

Le président

A. TAJANI»,

lire:

«Par le Parlement européen

Le président

A. TAJANI

Par le Conseil

La présidente

L. PAVLOVA».
